



PROCES VERBAL

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 décembre 2022

Etaient présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mme GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (proc), EVIN (proc), Mmes SANDY, AGUILA.

Absentes excusées : Mme. DALLA ZANNA (Proc. M. EVIN)
Mme COURTOUX (Proc. M. DESHONS)

Secrétaire de séance : M RAMEAU

Ouverture de la séance à 19H00.

1° - Projet d'une halle - Consultation pour la maîtrise d'œuvre - Désignation d'un architecte.

Depuis plusieurs années et même plusieurs mandats, la construction d'une halle est régulièrement évoquée. Des études de faisabilité ont validé l'emplacement du projet, une consultation a été organisée pour désigner un maître d'œuvre. La SARL Lion'L 848 route de Saint-Martory 31 420 AURIGNAC, qui présente les meilleures références et conditions pour ce projet a été retenue.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

2° - Travaux complémentaires à l'impasse des Boïdures :

La parcelle communale A 226, après division cadastrale, a été vendue, par une délibération du 12/05/2022, à la SCI LE-MA afin d'accueillir le futur cabinet dentaire. L'accès à cette parcelle ainsi qu'à la zone définie par l'OAP du PLU nécessite la construction d'une première tranche de la voirie. Cette voirie étant située dans la partie privée de la commune, sa réalisation et son financement seront faits par la commune. L'extension des réseaux d'eau potable et de l'assainissement seront réalisés sur cette future voirie par la SPL EBCS qui a fourni les devis correspondants :

- Eau potable : 2 428,13 euros HT,
- Assainissement : 7 563,89 euros HT,

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3° Rénovation de l'éclairage du stade par le SDEHG - Engagement de la contribution communale.

La commune souhaite faire la rénovation de l'éclairage public du Stade, le SDEHG a réalisé l'étude, les prévisions de travaux sont :

- Dépose de 16 projecteurs 2000w :
N°645,646,647,648,649,650,651,652,653,654,655,656,657,658,659 et 660.
- Contrôle de la stabilité des mâts

- Pose de 16 à 22 projecteurs 1660 Watts à technologie LED (4 à 6 projecteurs par mât)
- Remplacement des équipements de commande et de protection dans les armoires en pied de mât,
- L'éclairage moyen est fixé à 150lux.
- Le présent montant estimatif est calculé dans l'hypothèse de la conservation du réseau existant de la commande et des mâts (donc sous condition que l'état de la commande, la stabilité des mâts, les valeurs d'isolement et la conformité des mises à la terre s'avèrent favorables). Dans le cas contraire, il faudra rénover toute l'installation, et une nouvelle délibération sera proposée.
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	12 992 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	33 000 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	36 992 €

Total 82 984 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4° - Questions diverses

- Organisation des manifestations à venir... point d'actualité.
- Gestion de la collecte des OM sur les sites communaux : des propositions, des hypothèses, des réflexions ...

La séance est levée à 21 heures.

Fait à BOUSSENS, le 08 décembre 2022

Le Secrétaire de Séance,

Roger RAMEAU



Le Maire,

Christian SANS

